

Vaccins : le professeur Joyeux radié de l'Ordre des médecins.

Article rédigé par , le 12 juillet 2016

[Source : [Sciences et Avenir](#)]

À l'origine d'une pétition controversée sur les dangers de certaines vaccinations, le cancérologue Henri Joyeux sera radié de l'Ordre des Médecins à compter du 1er décembre 2016.

Le professeur Henri Joyeux, à l'origine d'une pétition controversée sur les dangers de certaines vaccinations, sera radié de l'Ordre des Médecins à compter du 1er décembre 2016, indique APMNews.com, site d'information spécialisé dans la médecine et les politiques de santé, qui a obtenu une copie de cette décision prise vendredi 8 juillet par la chambre disciplinaire ordinale de première instance du Languedoc-Roussillon. Ni le professeur Joyeux, ni des responsables de l'Ordre des médecins n'ont confirmé cette décision, précise l'AFP. D'autre part, aucun membre de la chambre disciplinaire n'a confirmé cette décision auprès de *Sciences et Avenir* ce lundi 11 juillet, mais l'une des représentante nous avait précisé fin juin 2016 que la décision de la radiation serait rendue publique mi-juillet.

Le cancérologue montpelliérain avait fait l'objet d'une plainte du Conseil national de l'Ordre des médecins en juin 2015, pour la mise en ligne (toujours active) d'une pétition à l'attention de la ministre de la Santé Marisol Touraine mettant en garde sur la présence d'"*aluminium et de formaldéhyde, deux substances dangereuses voire très dangereuses pour l'humain et en particulier le nourrisson*", dans le vaccin hexavalent DTPolio-Hib-Coqueluche-Hépatite B, appelé Infanrix Hexa. Depuis septembre 2014, d'après Henri Joyeux, le recours à ce vaccin serait généralisé car "*la situation s'est encore aggravée avec une pénurie généralisée de vaccins tétravalents (DTPolio-Coqueluche) et pentavalents (DTPolio-Hib-Coqueluche)*". Cette pétition avait recueilli au 10 juillet plus d'un million de signatures.

La vaccination: un outil capital de santé publique

Marisol Touraine, qui a fustigé en mai 2015 l'initiative de ce médecin connu d'après elle pour avoir "*pris des positions rétrogrades sur toute une série de sujets*", a toutefois elle-même déploré en janvier 2016 une "*situation préoccupante s'agissant de l'approvisionnement de certains vaccins essentiels*". Les fabricants de vaccins et le syndicat de l'industrie pharmaceutique (Leem) avaient alors pris des "*engagements*" pour lutter contre ces pénuries à l'issue d'une réunion avec la ministre. Marisol Touraine a également exprimé lors de cette réunion "*la volonté que puisse être mis à disposition des Français qui le souhaitent des vaccins trivalents*", à savoir le vaccin DTP (diphtérie, tétanos, polio) qui correspond aux seules vaccinations obligatoires. En juin 2015, le président du Conseil national de l'Ordre, Patrick Bouet (réélu le 23 juin 2016), avait reproché deux infractions à Henri Joyeux, à la retraite depuis 2014 : "*la tenue de propos non appuyés sur des bases scientifiques [et portant] atteinte à la profession*", et "*un discours qui peut être dangereux pour la population parce qu'il s'agirait de discréditer le mécanisme de vaccination préventive*". "*Les propos du Pr. Joyeux ne se fondent sur aucune preuve scientifique, voire alignent des contre-vérités, comme l'a rappelé l'Académie de médecine*", relevait le 25 juin 2015 l'Ordre des médecins sur son compte Twitter, en rappelant que "*la vaccination est un outil capital de santé publique*".